

M a i  
2 0 1 1



**J. de DEMANDOLX & ASSOCIES**  
Conseil en Gestion de Patrimoine

**ESPOIR - ESPERANCE**

*Après 10 ans de turbulences boursières bien difficiles à gérer, l'espoir revient.*

*Certes les principaux indices boursiers sont encore en baisse par rapport à leur niveau d'il y a 10 ans (-35% pour le CAC 40, - 4.7% pour l'indice SP500 américain, - 42% pour le dollar par rapport à l'euro) alors que les placements en or (+ 266% en €.) et immobilier sans parler du Franc Suisse (+ 22%) ont fortement progressé. Mais ces indices ne donnent qu'une image partielle de la réalité. Pendant la même période, les revenus des actions si l'on en juge par les dividendes versés par les entreprises du CAC 40, ont été en moyenne multipliés par 2.2 (+126%) ce qui explique notamment les très bonnes performances de nos PEA. Dans le même temps, les loyers n'ont progressé que de 28%.*

*Jamais les entreprises bien gérées (ce qui n'a pas été le cas des Etats) n'ont été aussi prospères, entreprenantes, profitant à plein de la mondialisation et de la croissance de l'économie mondiale, estimée entre 4 et 5% par an. Leurs actionnaires devraient donc aussi en profiter sous réserve que nous sachions sélectionner sur le long terme des sociétés de qualité au sein d'une allocation d'actifs pertinente.*

*Les cours des actions sont aujourd'hui raisonnables en termes d'évaluation et elles sont moins risquées que beaucoup d'obligations de pays souverains. Quant à leur rendement, il est supérieur à celui des emprunts d'Etat à long terme.*

*La prochaine décennie devrait donc être favorable au marché des actions, a fortiori si l'Etat se décide enfin à ne plus pénaliser l'épargnant investisseur. Est-il normal en effet que les prélèvements sur les investissements en actions ne cessent d'augmenter (+ 18.75% pour l'impôt sur les plus values, + 23% pour les prélèvements sociaux) alors que les revenus des placements à court terme, sans risque, en sont quasiment exonérés ? Nous pensons que la raison et l'intérêt général finiront par l'emporter.*

*Soyons donc confiant pour les années qui viennent et que la petite espérance de Péguy comble nos espoirs.*

J. de D

## *Quelques rappels fiscaux pour l'année 2011*

- La date de dépôt des déclarations « papier » de l'impôt sur le revenu est fixée au lundi 30 mai à minuit, un délai supplémentaire étant accordé pour les déclarations électroniques sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

- Le taux du prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes et sur les produits de placement à revenu fixe passe à 19 %. Majoré des nouveaux prélèvements sociaux de 12.3%, il atteint 31.3%.

- Les abattements relatifs au seuil de cession des valeurs mobilières sont supprimés. Les plus values sont désormais taxées dès le 1er euro à 31.3%, prélèvements sociaux compris.

- Le taux de réduction de l'ISF pour l'investissement dans le capital d'une PME est porté à 50% avec un plafond de 45 000 euros (sous réserve de l'observation de certaines conditions relatives à l'objet social de la société et au recrutement d'un minimum de salariés).

- Le taux de réduction de 75% est maintenu pour les dons avec un plafond de 50 000 euros. JDD Gestion aide certaines ONG dans leur levée de fonds et peut vous apporter ses conseils.

## *Nouvelles mesures fiscales en cours de réflexion par le Gouvernement*

Les contribuables disposant d'un patrimoine imposable inférieur à 1.3 million d'euros seraient dispensés de déclaration ISF dès cette année.

Pour les autres, la déclaration serait reportée en septembre. Le barème ne serait cependant pas revu pour cette année.

Le barème 2012, sous réserve de précisions supplémentaires et de son adoption par le Parlement, ne comporterait plus que deux tranches et sa progressivité serait supprimée

- - une taxation de 0.25% dès le premier euro pour les patrimoines inférieurs à 3 millions d'euros et supérieurs à 1.3 million
- une taxation de 0.50% dès le premier euro pour les patrimoines supérieurs à 3 millions d'euros
- des dispositions devraient être adoptées pour gérer le cas des patrimoines dont la valeur s'étale entre 1.3 et 1.4 million d'euro et entre 3 et 3.1 millions d'euros

### Réduction des droits de donations

- Serait supprimée la réduction de 50% des droits à payer quand le donateur a moins de 70 ans et de 30% s'il a entre 70 et 79 ans.

***Notre Conseil : Il est également envisagé de revoir le taux des droits de succession et de repousser la durée « de franchise » des donations à 10 ans. Pensez à refaire le point sur les donations que vous pourriez encore éventuellement faire avant fin juillet 2011 notamment en faveur de vos petits enfants en usant des facultés offertes par les donations partage transgénérationnelles qui permettent de palier les déséquilibres ultérieurs entre vos héritiers.***

***Pour mémoire nous sommes, avec nos partenaires, à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion à ce sujet.***

## Donations

### Total des abattements pour les donations et les dons d'argent (Avant modification éventuelle de la loi des finances 2011)

#### Parents et grands-parents

	Chaque parent peut donner à un enfant mineur	Chaque parent peut donner à un enfant majeur	Chaque grand-parent peut donner à un enfant mineur	Chaque grand-parent peut donner à un enfant majeur
Au titre des donations tous les 6 ans	159. 325 €	159. 325 €	31. 865 €	31. 865 €
Au titre des dons d'argent une fois	NA	31. 865 € <sup>(1)</sup>	NA	31. 865 € <sup>(2)</sup>
Total	159. 325 €	191. 190 €	31. 865 €	63. 730 €

<sup>(1)</sup> si le donateur a moins de 65 ans

<sup>(2)</sup> si le donateur a moins de 80 ans

#### Arrière-grands-parents, oncles et tantes

	Chaque arrière-grand parent peut donner à chaque arrière petit-enfant mineur	Chaque arrière-grand parent peut donner à chaque arrière petit-enfant majeur	Chaque oncle ou tante peut donner à chaque neveu ou nièce mineur	Chaque oncle ou tante peut donner à chaque neveu ou nièce majeur
Au titre des donations tous les 6 ans	5310 €	5 310 €	7 967 €	7 967 €
Au titre des dons d'argent une fois	NA	31865 € <sup>(2)</sup>	NA	31 865 € <sup>(1)</sup>
Total	5310 €	37175 €	7 967 €	39 832 €

<sup>(1)</sup> si le donateur a moins de 65 ans

<sup>(2)</sup> si le donateur a moins de 80 ans

#### Notre conseil :

**Notre conseil :** Cette possibilité est à considérer sérieusement pour transmettre des sommes importantes à vos enfants et héritiers. Les banques teneurs de comptes dépositaires de J. de Demandolx Gestion acceptent d'ouvrir des comptes d'héritiers à des conditions très satisfaisantes.

## *Assurance Vie*

Les contrats d'assurance et bons de capitalisation vie restent soumis au prélèvement libératoire de 35%, 15% et 7.5% (taux dégressif en fonction de l'ancienneté du contrat). Toutefois, les fonds en euros des contrats multi supports seront, à compter du 1er juillet 2011, soumis aux prélèvements sociaux de 12.3% sur les plus-values constatées un ajustement est prévu en cas de trop perçu matérialisé ultérieurement par des moins-values réalisées sur des unités de compte.

## *Immobilier*

Le barème ci-dessous sert de référence à l'indexation actuelle des loyers.

<b>Période</b>	<b>Indice de référence des loyers</b>	<b>Variation annuelle en %</b>
4 <sup>e</sup> trimestre 2010	119,17	+1,45
3 <sup>e</sup> trimestre 2010	118,70	+1,10
2 <sup>e</sup> trimestre 2010	118,26	+0,57
1 <sup>e</sup> trimestre 2010	117,81	+0,09

## *Quelques brèves immobilières*

- Vous voulez récupérer votre appartement donné en location pour y habiter ou y loger un proche ?

- Le logement devra devenir la résidence principale du propriétaire qui peut également loger un ou plusieurs membres de sa famille...
- Le congé devra respecter des formes précises (motif de la résiliation du bail, coordonnées de la personne devant occuper le logement, ..)

- l'installation de détecteurs de fumée dans les logements deviendra obligatoire en mars 2015 ; il peut être utile de le prévoir lors de prochains travaux (cf. décret du 10 janvier 2011)

## Performances

### Les marchés financiers

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Marché monétaire €	+ 2.1 %	+ 2.4 %	+ 2,91%	+ 3,86%	+4.001%	+0.73%	+0.44%
Marché obligataire €	+ 9.5 %	+ 3.8 %	- 0.88%	+ 1.84%	+9.08%	-4.73%	+3..32%
CAC 40	+ 7.4 %	+ 23.4 %	+ 17.5%	+ 1,3%	-42.6%	+22.3%	-3 3%
Dow Jones en \$	+ 3.1 %	+ 3.1 %	+ 16.2%	+ 6,4%	-34.2%	+18.8%	+11.02
Parité € / \$	+ 7.9 %	- 12.7 %	+ 11.4%	+ 10,5%	-4.3%	+2.71%	-6.7%
Dow Jones en €	- 4.4 %	+ 13.8 %	+ 4.3%	- 3,7%	-31.2%	+15.69%	+19.04%
Chine (Shanghai)	-15.2%	-8.2%	+130.5%	+96.1%	-65.3%	+79.8%	-14.04%
Inde (Sensex)	+13.1%	+42.3%	+46.7%	+47.1%	-52.4%	+81.03%	+17.04%
Brésil (Bovespa)	+17.8%	+27.7%	+32.9%	+43.6%	-41.2%	+82.6%	+1.04%
Japon (Nikkei)	+7.6%	+40.2%	+6.9%	-11.1%	-42.1%	+19.3%	-3.01%

### Performance des comptes gérés de J. de Demandolx Gestion S.A \*

- La performance moyenne globale des comptes gérés par notre société (quelques soient leurs profils : prudent, équilibré, dynamique, discrétionnaire) au cours des dernières années a été de :

2004	+ 7.2 %
2005	+ 22.3 %
2006	+ 14.2 %
2007	+ 4,75 %
2008	-24.4%
2009	+15.26%
2010	+10.04%

- La performance moyenne des comptes PEA a été de :

2004	+ 18.3 %
2005	+ 33.0 %
2006	+ 22.5 %
2007	+ 7,85 %
2008	-34.08%
2009	+26.7%
2010	+15.09%

### Performance du FCP JDD Global Fund

- Notre Fonds Commun de Placement diversifié, à orientation croissance, a connu les performances suivantes :

2004	+ 0.4 %
2005	+ 19.1 %
2006	+ 13.7 %
2007	+ 2,5 %
2008	-38.3%
2009	+23.40%
2010	+4.09%

\* Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

**Contacts :**

**Jean de Demandolx**  
jdedemandolx@jdd-online.com

**Philibert de Rambuteau**  
pderambuteau@jdd-online.com

**Patrick de Fayet**  
pdefayet@jdd-online.com

**8 Place Vendôme**  
**75001 Paris**

**Tél : 01 42 86 06 84**

**Fax : 01 42 60 53 77**

Achévé de rédiger le 23 Mai 2011